

Séance: 27 juin 2018

Présents: tous les membres.

A partir du point 5 excepté : M. Tom Weber

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité

1.a) **nomme** définitivement un intéressé au poste de fonctionnaire communal, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif (anc. expéditionnaire administratif), pour les besoins du service du secrétariat communal-bureau de la population, à plein temps à partir du moment où l'intéressé sera libre de son engagement auprès de son employeur actuel,

1.b) **nomme** aucun des candidats ayant réussi à l'examen d'admissibilité dans la carrière de l'expéditionnaire administratif au 2e poste de fonctionnaire, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif (anc. expéditionnaire administratif), pour les besoins du service du secrétariat communal-bureau de la population,

décide de déclarer l'urgence pour ajouter le point suivant à l'ordre du jour et décide de convertir le poste vacant de fonctionnaire, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif (anc. expéditionnaire administratif) en un poste de fonctionnaire, groupe de traitement B1 (anc. rédacteur), pour les besoins du service du secrétariat communal-bureau de la population,

2) **propose** M. Pierre Breda, conseiller communal, pour un poste d'administrateur pour la zone de secours EST, groupement Dräi-Länner Eck, au sein du conseil d'administration du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS),

3.a) **arrête** l'organisation provisoire de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2018-2019,

3.b) **arrête** le plan de développement des établissements scolaires (PDS) pour l'année scolaire 2018-2019,

3.c) **arrête** les plans d'encadrement périscolaire (PEP) pour la rentrée 2018-2019 pour :

- Zentralschoul Bech-Maacher/Maison Relais Schengen (Site Bech-Maacher),

- Zentralschoul Elvange/Maison Relais Schengen

(Site Elvange),

- Zentralschoul Remerschen/Maison Relais Schengen

(Site Remerschen),

3.d) **approuve** la convention conclue entre la commune et Monsieur Daniel Graul, curé-modérateur de la paroisse dénommée "Par Dräilännereck Musel a Ganer", ayant pour objet la mise à disposition par la commune de la salle de classe 'instruction religieuse' à l'école fondamentale Zentralschoul Remerschen pendant 8 heures par semaine pendant l'année scolaire, ceci aux fins de l'enseignement "instruction religieuse",

3.e) **approuve** l'organisation provisoire des cours d'enseignement musical - cours de musique - dans la commune de Schengen pour l'année scolaire 2018-2019,

3.f) **approuve** la convention conclue entre l'administration communale de Schengen et l'Union Grand-Duc Adolphe, association sans but lucratif, reconnue d'utilité publique, dans l'intérêt de l'organisation des cours d'enseignement musical dénommés cours de musique par l'Ecole de musique de l'U.G.D.A.,

4.a) **approuve** le compte (bilan au 31 décembre 2017) de la Fondation Possenhau, établissement d'utilité publique,

4.b) **approuve** le budget 2018 de la Fondation Possenhaus, établissement d'utilité publique,

5.a) **approuve** le contrat de bail conclu entre la commune et la sàrl Schram, avec siège à Wintrange, 6, Wäistrooss, relatif à la location d'un hall industriel, inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section RC de Flouer, lieu-dit «Gréissen», partie du numéro 1628/4767, à la recette mensuelle de 250,00.- €,

5.b) **approuve** le contrat de bail conclu entre la commune et la sàrl Sablière Hein, avec siège à Bech-Kleinmacher,

1, quai de la Moselle, relatif à la location d'un site d'exploitation, parcelles inscrites au cadastre de la commune de Schengen, section RC de Flouer, lieu-dit «Gréissen», numéros 1643/4771 d'une contenance de 75,15 ares, 1641/3471 d'une contenance de 2,80 ares, 1640/4769 d'une contenance de 21,65 ares et une partie du numéro 1628/4767 d'une contenance de 50,00 ares (l'autre partie d'une contenance de 16 ares étant occupée par la commune de Schengen), à la recette mensuelle de 750,00.- €,

5.c) **approuve** le compromis d'échange par lequel la commune de Schengen acquiert sur les époux

Zaglaniczny-Szpryngier une parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Schengen, section RD de Schengen, au lieu-dit « Faubuer », sans numéro, définie comme lot S sur un plan de situation annexé audit compromis d'échange, d'une superficie de 0,0575 ares ; en échange la commune de Schengen cède aux époux Zaglaniczny-Szpryngier une parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Schengen, section RD de Schengen, au lieu-dit

« Faubuer », numéro 728/274, d'une superficie de 0,007 ares ; l'échange ne donnant pas lieu à soulte et est fait pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de l'aménagement du chemin vicinal « Faubuer » et de la rectification des limites des deux propriétés,

5.d) **approuve** la convention conclue entre le collège des bourgmestre et échevins et la sa Creos Luxembourg en vue d'établissement d'ouvrages électriques, notamment des armoires de branchement, des câbles souterrains basse tension et des tuyaux de réserve, et tout équipement ou installation connexe nécessaire au réseau électrique, sur les terrains inscrits au cadastre de la commune de Schengen, section BA de Elvange, numéros 179/4666, 179/4667 et 180/4498, dont la commune de Schengen est propriétaire,

6) **décide** de solliciter les crédits spéciaux supplémentaires, et de diminuer de 8.600.- €. - € le boni présumé fin exercice de 99.800,59.- € du budget, exercice 2018. € du budget, exercice 2018,

3/430/648800/99001P	Dotation à la Fondation Possenhaus	7 000,00
3/825/603120/Z/99001	Associations sportives-Mazout	1 600,00
Total :		8 600,00

7) **accorde** à 4 particuliers l'octroi de concessions de tombe et columbarium aux cimetières de Bech-Kleinmacher, Schwebsingen et Wellenstein pour la durée de 30 ans et moyennant le paiement de la somme totale de 1.720,00.- €,

8) **avise favorablement** le classement comme monument national d'une maison unifamiliale, ancienne ferme, sise au n° 23, rue des caves à Bech-Kleinmacher, inscrite au cadastre de la commune de Schengen, section WB de Bech, numéro 1427/4838, appartenant à la commune de Schengen,

9) **prend connaissance** de la communication du bourgmestre, de l'avis conforme du collège des bourgmestre et échevins, de l'établissement de la mise à jour du plan pluriannuel de financement portant sur les années 2018 à 2021, et des tableaux de synthèse général et par fonction.